

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2915

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 41

Après l'alinéa 45, insérer les trois alinéas suivants :

« 8° L'article L. 162-1-14-2 est ainsi modifié :

« a) À la première phrase du deuxième alinéa, la référence : « L. 114-17-1 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-2 » ;

« b) Au quatrième alinéa, la référence : « IV de l'article L. 114-17-1 » est remplacée par la référence : « I de l'article L. 114-17-2 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.